

# **COMITÉ DU BOIS**

## **CEE-ONU**

**Commission économique pour l'Europe  
des Nations Unies**

### **70<sup>ème</sup> SESSION**

# **LE MARCHÉ DU BOIS EN FRANCE SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES À COURT TERME**

Octobre 2012  
Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires  
Service de la forêt, de la ruralité et du cheval  
Sous-direction de la forêt et du bois  
Bureau du Développement Economique

---

## SOMMAIRE

---

<b>1. Tendances économiques générales et contexte politique</b>	<b>3</b>
<b>2. Politiques publiques et initiatives privées en matières de produits forestiers</b>	<b>3</b>
<b>3. Moteurs des marchés des produits forestiers</b>	<b>6</b>
<b>4. Evolution des marchés des produits forestiers</b>	<b>6</b>
A Matière première bois	6
B Bois énergie et politiques de promotion	10
C Produits forestiers certifiés	12
D Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur-ajoutée	13
E Sciages résineux	14
F Sciages feuillus	16
G Panneaux dérivés du bois	18
H Pâte à papier et papiers cartons	19
I Marché du carbone dans le secteur forestier	20
J Nouveaux produits à base de bois	21
<b>5. Tableaux</b>	<b>22</b>
A. Indicateurs économiques (commerce extérieur)	22
B. Production et commerce des produits forestiers en 2010, 2011, 2012 et 2013	23

*Ce rapport intègre des données du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi que des informations fournies par divers organismes de la filière forêt-bois : la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL), la Fédération nationale du bois (FNB), France Bois Forêt (FBF), Le Commerce du bois (LCB), l'Office national des forêts (ONF), PEFC France, FSC, l'Union de la coopération forestière française (UCFF), l'Union des fabricants de contreplaqués (UFC), l'Union des industries des panneaux de process (UIPP), les syndicats de l'emballage (SYPAL, SIEL, SEILA et fédération française de la tonnellerie).*

Contact : Michel Hubert ([michel.hubert@agriculture.gouv.fr](mailto:michel.hubert@agriculture.gouv.fr))

---

## **1. TENDANCES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET CONTEXTE POLITIQUE**

---

**Les effets du ralentissement de l'activité depuis 2011 se manifestent par des pertes d'emploi et une augmentation du taux de chômage qui atteindrait 10,6% à la fin de l'année ; une baisse du pouvoir d'achat des ménages (-0,5% en moyenne annuelle) sous le triple effet des pertes d'emploi, de l'augmentation des prélèvements obligatoires et du niveau des prix du pétrole qui maintiendrait l'inflation à 1,9% en glissement annuel.**

I

L'économie mondiale croît depuis l'été 2011 à un rythme modéré, freinée par plusieurs chocs défavorables : la hausse du prix des matières premières, les conséquences économiques du tsunami au Japon, le durcissement des politiques budgétaires, en Europe, mais aussi aux Etats-Unis et, enfin, les tensions sur les dettes souveraines dans la zone euro.

Début 2012, l'effet de ces chocs diffère nettement selon les économies : alors que l'activité croît à nouveau vivement au Japon, grâce au soutien public à la reconstruction, le Royaume-Uni est en récession et la zone euro en est proche. Les pays émergents et les Etats-Unis se situent dans une situation intermédiaire : leurs économies sont en croissance, mais à un rythme inférieur à celui d'avant-crise. Malgré la mise en œuvre d'assouplissement monétaire, l'économie chinoise ne donne pas de signes d'accélération : elle serait pénalisée par la baisse de la demande en provenance de l'Union européenne, son premier client.

Après une stabilité du produit intérieur brut (PIB) depuis 5 trimestres, la croissance française est en panne et s'établirait sur l'année à 0,2% et se replierait nettement dans l'industrie manufacturière (-1,0% en 2012). Les exportations ne s'accéléraient pas au second semestre 2012 en raison du ralentissement de la demande mondiale, conjugué à l'appréciation de l'euro qui a repris cet été. La consommation des ménages ne progresserait pas malgré une baisse du taux d'épargne des ménages au second semestre, après une hausse transitoire au deuxième trimestre.

Le principal aléa qui entoure la prévision porte sur l'évolution de la crise des dettes souveraines dans la zone euro. En effet, celle-ci dépend non seulement de l'évolution des fondamentaux des économies de la zone euro, mais aussi des réponses qu'apporteront à cette crise les gouvernements nationaux et les institutions européennes et de la réaction des investisseurs à ces réponses. L'engagement début septembre de la banque centrale européenne (BCE) à soutenir sans limite les Etats et les banques de la zone euro est de nature à fortement rassurer les marchés.

Si la confiance dans la capacité de la zone euro à surmonter la crise actuelle revenait rapidement, alors les comportements de dépense des ménages et des entreprises pourraient se dégeler plus rapidement qu'anticipé dans le scénario et la croissance repartir plus vivement en France comme dans la zone euro. A l'inverse, si les tensions sur les dettes des pays les plus exposés de la zone euro réapparaissent ou bien entraînent une trop grande rigueur budgétaire, alors l'activité pourrait reculer en France et dans la zone euro.

---

## **2. POLITIQUES PUBLIQUES ET INITIATIVES PRIVÉES EN MATIÈRE DE PRODUITS FORESTIERS**

---

Afin de répondre à ses engagements européens et aux besoins en énergie et matériau écologique que constitue le bois, la France s'est donnée pour objectif d'accroître fortement la mobilisation de la ressource forestière sous-exploitée. Au printemps 2009, un plan de développement de la filière

a été établi. Il visait à fédérer l'ensemble de ses acteurs, les collectivités locales et l'État autour d'un objectif commun de mobilisation accrue de la ressource forestière tout en préservant mieux la biodiversité et sa capacité à s'adapter au changement climatique.

Ce plan s'organisait autour de trois axes : la création de nouveaux débouchés pour le bois, la structuration de la filière et une mobilisation accrue de la ressource.

### Développer l'usage du bois dans la construction et pour l'énergie

Le développement de débouchés porteurs dans les domaines de la construction et de l'énergie a été soutenu par diverses mesures.

Dans le secteur de la construction, trois mesures réglementaires ont été prises :

- ✓ l'exemption de permis de construire pour les travaux d'isolation extérieure (décret du 16 octobre 2009) ; les bardages en bois sont ainsi désormais soumis à une simple déclaration préalable.
- ✓ la multiplication par 10 du seuil minimum d'incorporation du bois dans les constructions neuves (décret du 15 mars 2010 et arrêté du 13 septembre 2010) ;
- ✓ la majoration des règles de densité « bois », jusqu'à 30%, pour les bâtiments respectant des critères élevés de performance énergétique et permettant la levée, sous conditions, des blocages à l'utilisation du bois par le gel des règles des plans locaux d'urbanisme interdisant ce matériau (décret n°2011-830 du 12 juillet 2011).

Dans le secteur de l'énergie, l'arrêté du 28 décembre 2009 a plus que doublé le taux du rachat de l'électricité produite à partir de bois pour les unités de cogénération de plus de cinq mégawatts électriques. Ce seuil a été abaissé à un mégawatt électrique pour les scieries de taille industrielle afin de développer leur capacité de séchage, dans les conditions fixées par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (arrêté du 27 janvier 2011).

Le plan national de performance thermique annoncé par le Président de la République lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 vise à doter chaque année 1 million de logements, neufs et anciens, d'une isolation thermique de qualité afin d'enrayer la hausse des dépenses liées à l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ce plan constitue une opportunité pour développer l'utilisation du bois dans la construction neuve et la rénovation.

### **Renforcer la structuration de la filière forêt-bois**

Pour réduire le déficit de la balance commerciale pour les produits bois, la France a besoin d'une filière organisée et d'un tissu industriel structuré.

Cette organisation passe par le renforcement des organisations interprofessionnelles : France Bois Forêt, pour l'amont, dont l'accord interprofessionnel a été étendu par arrêté du 6 juin 2011 pour la période 2011-2013 et le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois pour l'aval. Ces deux organisations ont vocation à mener des actions communes.

La reconnaissance des organisations de producteurs (décret du 25 février 2010) contribue en outre au regroupement de l'offre pour l'approvisionnement des industries de transformation. Cette mesure, déployée dans le cadre de la circulaire du 23 décembre 2010, prévoyait à cet égard un critère d'éligibilité basé sur le mode de commercialisation qui doit s'effectuer à partir de contrats d'approvisionnement pluriannuels ou annuels comportant une clause de tacite reconduction. A ce jour, neuf organisations de producteurs ont été reconnues.

Afin de faire émerger un tissu d'industries de taille suffisante face à la compétition internationale, le fonds bois a été créé le 25 septembre 2009. Alimenté par les partenaires financiers fondateurs (Groupe Eiffage, Crédit Agricole, Office national des forêts -ONF- et le Fonds d'investissement stratégique), il est doté de 20 millions d'euros. En trois ans, ce fonds a réalisé sept investissements pour un montant global de 13,2 millions d'euros correspondant à un investissement total de 135 millions d'euros dans les secteurs des scieries, des panneaux et du bois énergie.

Le soutien à l'investissement a également été renforcé en 2011 par deux mesures visant à développer et améliorer la compétitivité du secteur de la première transformation du bois d'œuvre : la réforme du dispositif Adibois visant à favoriser l'exploitation des bois feuillus et à valoriser les sciages de bois résineux, la mise en place d'un fonds de modernisation des scieries, en partenariat avec Oséo, par l'instauration de prêts participatifs au développement de nature à permettre une relance des investissements à hauteur de 22,5 millions d'euros dans les petites et moyennes entreprises de la première transformation du bois.

En outre, les investissements d'innovation et de modernisation de la filière forêt-bois ont pris toute leur place dans le cadre des appels d'offres et des autres dispositifs financés par les dépenses d'avenir, à l'instar du projet Xyloforest qui a obtenu, en janvier 2011, 10,2 millions d'euros au titre du programme Equipex.

### **Mobiliser la ressource et renforcer la gestion des risques**

Gestionnaire des forêts publiques et responsable de la mise en marché d'environ 35% des bois, l'ONF s'est profondément réformé ces dernières années pour renforcer son rôle structurant pour la filière bois, en particulier par le développement des contrats d'approvisionnement avec les industriels ; développement renforcé dans le nouveau contrat d'objectif et de performance 2012-2016, adopté le 21 juillet 2011.

L'effort de mobilisation doit également concerner les forêts privées qui représentent les trois quarts des forêts et qui sont détenues par 3,5 millions de propriétaires. Afin de dynamiser leur gestion, les soutiens publics sont conditionnés à l'exploitation effective de la forêt. Par décret en date du 19 mai 2010 et arrêté du 23 février 2011, l'octroi des exonérations de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) est désormais subordonné à la production d'un bilan décennal de gestion durable.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), adoptée le 13 juillet 2010, vise également à rendre plus dynamique la gestion en forêt privée et à dépasser le handicap de son morcellement. Sauf exception liée à un fort morcellement, toutes les propriétés de plus de 25 ha doivent désormais faire agréer un plan simple de gestion et pratiquer une gestion suivie (décret n°2011-587 du 25 mai 2011). Les actions territoriales de développement forestier sont ciblées sur les massifs sous-exploités grâce à des plans pluriannuels régionaux de développement forestier dont la mise en place effective a été initiée dans le cadre de la circulaire du 15 décembre 2010. Cette dynamisation de la gestion des forêts privées a également conduit à créer un statut de gestionnaire forestier professionnel et d'en définir les conditions de qualification et d'indépendance (décret n°2012-1042 du 11 septembre 2012).

Enfin, pour répondre à une demande forte des sylviculteurs, un dispositif assurantiel a été inscrit dans la loi. Il repose, d'une part, sur un compte d'auto-assurance, dont les sommes peuvent être employées pour faire face aux conséquences des aléas ou pour les prévenir et d'autre part, sur une incitation fiscale (réduction d'impôt) à la souscription d'une assurance privée. Le comité national de la gestion des risques en forêts, instauré par l'article 68 de la LMAP (décret n°2011-271 du 14 mars 2011 et arrêté du 19 juillet 2011), a tenu sa réunion inaugurale le 21 juillet 2012 et le décret visant à inciter fiscalement les propriétaires à souscrire une assurance incluant le risque tempête a été publié au Journal officiel le 31 décembre 2011.

---

### **3 MOTEURS DES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS**

---

Le principal moteur des marchés des produits forestiers est bien évidemment la demande en produits de construction, biens de consommation ou combustibles dérivés du bois, avec des tendances de fond (recours aux matériaux renouvelables), des caractéristiques culturelles (modèle architectural traditionnel par exemple) ou encore des effets de mode (aspect esthétique des bois, choix des architectes et *designers*). Dans l'analyse de cette demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériau, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu, dont le prélèvement est trop souvent - et à tort - associé aux images de déforestation.

Cette demande, déjà amplement influencée par les facteurs précités, est très largement soumise d'une part aux aléas économiques, dont dépendent très étroitement les secteurs de la construction et de l'emballage, et d'autre part aux aléas liés aux phénomènes météorologiques ou sanitaires que peuvent subir les forêts (tempêtes, incendies, attaques d'insectes...). En France comme ailleurs, la crise économique a durement touché tous les secteurs de la filière forêt bois en 2008 et 2009 ; la tempête Klaus qui a sévi dans le Sud-Ouest le 24 janvier 2009 est venue la fragiliser un peu plus.

Le moteur de la demande peut néanmoins être soutenu par des politiques publiques. Certaines dispositions ont été mises en place en faveur du bois construction et du bois énergie (cf. 2.). D'autres, comme le développement des bâtiments basse consommation leur profite indirectement.

Ces politiques en faveur du bois ne sont pas légitimes sans une attention particulière portée à son origine légale et durable. C'est le rôle du dispositif encadrant les politiques d'achats publics que l'Etat français a mis en place depuis 2005 et qui est en cours d'évolution pour prendre en compte les avancées réglementaires (plan d'action de l'UE, FLEGT) et celles apportées par les entreprises et les producteurs forestiers (certification, chartes d'achats responsables, etc).

L'initiative gouvernementale lancée le 25 septembre 2012 par les ministres de l'agriculture et du redressement productif vise, à travers les rencontres qui seront organisées dans l'ensemble des régions françaises, à aboutir à l'élaboration de mesures en faveur d'une politique industrielle de la filière bois portée par l'Etat et les collectivités territoriales. Elles permettront d'analyser les moyens à mettre en œuvre pour mieux répondre à la demande en produits bois, et notamment ceux à forte valeur ajoutée, et pénétrer l'ensemble des marchés en améliorant la compétitivité des entreprises du secteur.

---

### **4. ÉVOLUTION DES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS**

---

#### **A – MATIÈRE PREMIÈRE BOIS (BOIS RONDS, Y COMPRIS LES GRUMES DE SCIAGE ET LE BOIS DE TRITURATION)**

##### **A.1. LA RÉCOLTE FRANÇAISE**

Selon les premiers résultats de l'enquête annuelle de branche, la récolte 2011 de 40 Mm<sup>3</sup> correspond à une faible augmentation par rapport à 2010 (39,9 Mm<sup>3</sup>). Néanmoins, compte tenu de la baisse de la récolte accidentelle (chablis et bois scolytés) induite par la tempête Klaus du 24 janvier 2009 (3,9 Mm<sup>3</sup> en 2011 contre 9,2 Mm<sup>3</sup> en 2010), cette récolte se situe à un niveau record nettement supérieur à celui de l'avant tempête (35,5 Mm<sup>3</sup> en 2008), puisqu'en enlevant l'effet « chablis », la récolte 2011 « corrigée » peut-être estimée à environ 38 Mm<sup>3</sup>.

Les volumes commercialisés en 2011 se répartissent comme suit :

- ✓ 5,5 Mm<sup>3</sup> de bois d'œuvre feuillus (5,2 Mm<sup>3</sup> en 2010 et 6,1 Mm<sup>3</sup> en 2008),
- ✓ 15,5 Mm<sup>3</sup> de bois d'œuvre résineux (15,9 Mm<sup>3</sup> en 2010, 15,0 Mm<sup>3</sup> en 2008),
- ✓ 12,7 Mm<sup>3</sup> de bois de trituration et d'industrie (14,2 Mm<sup>3</sup> en 2010 et 11,4 Mm<sup>3</sup> en 2008),
- ✓ 6,3 Mm<sup>3</sup> de bois de feu (4,5 Mm<sup>3</sup> en 2010 et 3,0 Mm<sup>3</sup> en 2008).

Il faut rajouter à cette récolte commercialisée la part de bois prélevée en forêt pour l'autoconsommation (hors affouage), essentiellement pour le bois de chauffage. Cette part représente un volume estimé à environ 18,5 Mm<sup>3</sup>.

### **La commercialisation des bois par les coopératives forestières**

Les propriétaires forestiers privés (au total 3,5 millions en France) ont commercialisé environ 26 Mm<sup>3</sup> en 2011, soit 64% de la récolte totale.

En 2011, 3 232 nouveaux propriétaires ont rejoint la coopération forestière (contre 8 200 en 2010, mais dans un contexte essentiellement post tempête). Les coopératives forestières regroupent désormais en France près de 114 000 propriétaires forestiers, pour une surface de 2,2 millions d'hectares, soit 24 % de la surface de la forêt privée.

La coopération forestière a violemment subi les effets de la crise économique de 2008-2009, aggravées par les effets de la tempête KLAUS. L'année 2010 avait redonné espoir en amorçant une reprise lente mais significative sur certains segments de marché.

Après la très forte progression des volumes constatée en 2010, notamment du fait de l'incidence des volumes de bois chablis, la coopération forestière a stabilisé ses volumes commercialisés. Ceux-ci restent proches du seuil des 7,5 Mm<sup>3</sup> commercialisés (7,310 Mm<sup>3</sup> en 2011 contre 7,563 en 2010), ce qui constitue malgré tout une bonne performance, avec une progression des volumes mobilisés hors chablis. En effet les volumes exploités par les coopératives dans la zone sinistrée ont baissé significativement en 2011 (0,5 Mm<sup>3</sup>). Pour mémoire, la coopération forestière commercialisait en 1999 4,5 Mm<sup>3</sup> par an.

Les coopératives consolident leurs positions en part de marché avec 19 % de la récolte totale en France (récolte forêt publique comprise) et plus de 28 % de la récolte réalisée dans les seules forêt privées.

La part des volumes commercialisés en bois rendus usines reste stabilisée au niveau très élevé de 92 %, dans une logique de contrats d'approvisionnements très majoritaire. Cette tendance reste stable pour tous les groupes d'essences (95 % pour les résineux, 84 % pour les peupliers, 82 % pour les autres bois feuillus). La tendance de fond de la demande reste sur une augmentation des besoins en bois triés.

Les volumes de bois résineux conservent une part disproportionnée en regard de la ressource, même si celle-ci est revenue à 72 % en 2011 (contre 80% en 2010, avec l'incidence chablis). Il convient de noter qu'en valeur absolue les volumes de bois feuillus (1,3 Mm<sup>3</sup> en 2011) s'érodent régulièrement . La demande du marché continue donc de s'orienter vers les résineux.

Les volumes vendus en bois de chauffage sont en recul durant l'exercice 2011 du fait des périodes hivernales très douces en début et fin de l'année. La position des coopératives forestières sur le marché du bois bûche reste cependant importante avec 625.000 m<sup>3</sup> apparents de bois commercialisés (contre 710.000 en 2010). Pour rappel, en 2007, ces volumes étaient de l'ordre de 400.000 m<sup>3</sup> apparents.

La coopération forestière conforte sa position de leader en termes de fourniture pour les énergies renouvelables bois, avec une très forte augmentation des volumes livrés. En 2011, les coopératives forestières ont ainsi livré plus de 1 million de MWh<sup>1</sup> de combustibles bois. Cette consommation correspond à une commercialisation totale de 330.000 tonnes de bois et à un doublement de la production des coopératives forestières en bois énergie par rapport à 2010. Au-delà des plaquettes forestières « classiques » (en augmentation de 20 % par rapport à 2010), de nouvelles ressources ont été mobilisées de façon significative, notamment les souches dans la zone Aquitaine.

Les volumes livrés à l'industrie de la trituration se sont élevés à 2,45 MT contre 2,7 en 2010, traduisant le ralentissement de l'activité dans ces industries en France, notamment au deuxième semestre de l'année 2011.

### **La récolte en forêts publiques**

Les volumes de bois mobilisés (vendus ou délivrés) en 2011 dans les forêts publiques s'élèvent à 14,1 Mm<sup>3</sup><sup>2</sup>; 6 Mm<sup>3</sup> proviennent des forêts domaniales et 8,1 Mm<sup>3</sup> des forêts des collectivités (y compris 1,4 Mm<sup>3</sup> délivrés au titre de l'affouage<sup>3</sup>).

Ces volumes mobilisés sont stables par rapport à 2010 où ils étaient remontés au niveau de la période 2003-2007 après deux années de forte baisse (2008 et 2009). Néanmoins, après un premier semestre très dynamique tant au niveau de l'offre que de la demande en bois, la demande s'est progressivement affaiblie en automne 2011.

L'analyse par essence révèle une hausse significative des volumes mobilisés pour les résineux rouges (+6%), une baisse pour les résineux blancs (-7%) et une certaine stabilité pour le chêne et le hêtre. En résineux rouges, la hausse s'explique par la fin du gel des coupes de pin maritime, suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2010, et la reprise des ventes de bois frais à l'automne ; en résineux blancs, la baisse est due à la quasi absence de produits accidentels en 2011.

Les volumes vendus et ceux délivrés en affouage sont stables en 2011 par rapport à 2010. Toutes forêts publiques confondues, 72% des volumes sont vendus sur pied et 28% sont façonnés et vendus bord de route. En 2011, les volumes en contrat d'approvisionnement augmentent de près de 300 000 m<sup>3</sup>, totalisant 2,7 Mm<sup>3</sup> et représentent 20,5% du total vendu. En 2011, ce mode de vente intensifie son développement en forêt domaniale, mais recule légèrement en forêt communale, certains propriétaires ayant privilégié la vente publique dans un contexte de forte concurrence.

### **Les prix des bois des forêts publiques**

En 2011, le prix moyen apparent des bois des forêts publiques est de 38,2 €/m<sup>3</sup> (contre 34,2 €/m<sup>3</sup> en 2010). Il est en hausse de 12%, due pour un quart à la part plus importante du bois façonné. Cette progression est intervenue pour l'essentiel au 1<sup>er</sup> semestre, comme en témoigne le prix moyen aux ventes d'automne qui progresse de moins de 3% sur un an.

L'évolution du prix unitaire net des bois est analysée de même pour les principales essences, sur les ventes de bois réalisées annuellement par l'ONF en forêts publiques. En 2011, la hausse des prix est générale.

Le prix du chêne augmente modérément : avec 8% de hausse, l'embellie initiée en 2010 s'est prolongée. Les bois de qualité supérieure se sont bien vendus, avec une hausse plus modeste, liée à l'importance des ventes d'automne pour ce type de produit. La demande en bois à merrain a légèrement augmenté en 2011, mais la recette correspondante reste inférieure de 25% à celle de 2008. Par ailleurs, une petite amélioration est apparue sur les marchés des bois de qualité

<sup>1</sup> Soit l'équivalent de la consommation en chauffage d'une ville de 70.000 habitants.

<sup>2</sup> Soit 14,6 Mm<sup>3</sup> en équivalent bois sur pied

<sup>3</sup> L'affouage permet aux habitants d'une commune forestière de disposer dans la forêt communale d'une quantité de bois nécessaire aux besoins du foyer pour se chauffer.

secondaire destinés au parquet (hausse de la demande) et à la traverse (développement du marché de la traverse paysagère) notamment. Globalement, le prix du bois d'œuvre, toutes qualités confondues, reste inférieur de 17% à celui de 2008.

Le prix du hêtre est en reprise : sa hausse s'établit à 10%. Elle est plus forte pour les qualités secondaires, destinées à l'emballage, à la trituration et au bois-énergie (12%). Les gros bois, moins demandés, restent à 40% de leur valeur de 1999, leurs usages ayant fortement diminué.

Le prix des résineux blancs est tiré par la construction : avec 22% de hausse des mises en chantier de logements neufs en 2011, la demande de résineux blancs a été très forte. Leur prix augmente de 12% en moyenne, et de 22% pour les billons. Le manque d'épicéa sur le marché fait que la demande s'est reportée en partie sur le sapin. Le marché des bois de qualité secondaire destinés à l'emballage s'est très bien tenu. Globalement, le prix des résineux blancs dépasse de 18% sa valeur 2007 d'avant crise.

Le prix des résineux rouges monte de 10% ; les tendances sont les mêmes que pour les résineux blancs tant en qualité charpente, que pour les qualités secondaires destinées à l'emballage ou à la trituration. Néanmoins, contrairement aux résineux blancs, le prix des résineux rouges reste légèrement sous sa valeur d'avant crise, et ceci en raison de la chute des prix qui avait été causée par les chablis de pin maritime de la tempête Klaus.

### **Les perspectives pour 2012 et 2013**

La tendance au ralentissement de la demande, apparue au second semestre 2011, s'est amplifiée au premier semestre 2012. La crise des dettes souveraines dans la zone euro, apparue en Grèce, s'est étendue à de grands pays comme l'Espagne et l'Italie, et les mesures économiques prises conduisent à une régression du pouvoir d'achat. En France, entre avril et août 2012, le rythme de mise en chantier correspond à 320.000 logements neufs par an, contre 400.000 sur les 12 derniers mois. Cette baisse potentielle de 20% a conduit les acheteurs de bois à réduire leurs achats et à demander une baisse sensible du prix des bois à partir du 2<sup>nd</sup> trimestre. Cette tendance baissière s'intensifie actuellement pour les résineux, en absence de croissance.

### **A.2. LES ECHANGES DE BOIS RONDS EN 2011**

Les exportations estimées en 2009 à 5,6 Mm<sup>3</sup> de bois ronds<sup>4</sup> avaient atteint 7,4 millions de mètres cubes en 2010 (dont 4,9 Mm<sup>3</sup> de résineux et 1,7 Mm<sup>3</sup> de feuillus et 0,8 Mm<sup>3</sup> de bois de feu). Ce niveau d'exportation était nettement supérieur à celui de la période 2005-2008 qui oscillait entre 4,3 Mm<sup>3</sup> et 4,6 Mm<sup>3</sup>. Cette augmentation s'expliquait en très grande partie par la tempête Klaus qui a induit de fortes exportations de chablis en 2009 et 2010 (2,5 Mm<sup>3</sup> en 2010, principalement de pin maritime). Bien que les effets de la tempête Klaus soient en voie d'extinction, il semblerait que les volumes exportés de résineux ont peu baissé en 2011 et que le volume total de bois ronds exporté soit resté à un niveau probablement supérieur à 7 Mm<sup>3</sup>.

Après avoir atteint un sommet de 3,3 Mm<sup>3</sup> en 2007, les importations se contractent chaque année et se situent à un niveau de 1,5 Mm<sup>3</sup> en 2010, dont 1,1 Mm<sup>3</sup> en résineux, 0,3 Mm<sup>3</sup> en feuillus tempérés et 0,15 Mm<sup>3</sup> en feuillus tropicaux. La baisse des importations en bois tropicaux se confirme chaque année depuis 2005, année pour laquelle ces importations représentaient près de 0,5 Mm<sup>3</sup>.

Le solde des échanges de bois ronds, redevenu positif en 2008, poursuit sa progression et atteint 180 millions d'euros sur l'année 2011 (contre 140 millions d'euros en 2010). Entre 2010 et 2011, la valeur des exportations de bois ronds a augmenté de 9 % pour atteindre en 2011 la valeur record de 326 M€. Cette hausse globale est surtout imputable à l'augmentation du niveau des prix des

<sup>4</sup> L'EAB n'enregistre en 2009 que 4,8 Mm<sup>3</sup> d'exportations de bois ronds. Le travail de conversion à partir des données des douanes permet en effet d'obtenir une estimation qui comprend à la fois les exportations réalisées par les exploitants forestiers (recensées dans l'EAB) ainsi que celles réalisées par les exportateurs.

bois exportés et à la part croissante des grumes au détriment de celle des bois de trituration dans les produits exportés.

Le rythme élevé de la croissance des exportations de bois ronds à destination de la Chine se poursuit, leur valeur passant de 19 M€ en 2010 à 44 M€ en 2011<sup>5</sup>. Dans le même temps, les exportations vers la Belgique augmentent de 12% atteignant 100 M€ en 2011. Ce flux vers la Belgique est constitué en grande partie par des exportations vers des destinations plus lointaines au départ du port d'Anvers, voie de sortie importante des bois européens.

- ✓ Les importations de bois ronds tropicaux, après un léger redressement en 2010, atteignent un nouveau minimum historique en 2011 en reculant à 46 M€. A leur sommet en 2007, elles atteignaient 131M€.
- ✓ Les exportations de feuillus tempérés progressent à 154 M€ et gagnent encore 7 % par rapport à l'année précédente. Elles restent tirées par les grumes de chêne, emblématiques de la forêt française (+ 20 %), qui doublent vers la Chine jusqu'à atteindre 35 % de nos exportations. Elles sont suivies par le hêtre, qui se redresse (+ 14 %) après une longue période d'atonie, alors que le peuplier et les feuillus divers stagnent.
- ✓ Les exportations de résineux augmentent encore de 12 % et atteignent 168 millions d'euros en 2011. Le solde des échanges, déjà redevenu positif en 2009, continue de progresser et atteint 101 millions d'euros. Les pays de destination de nos exportations, qui s'étaient un peu diversifiés, restent centrés sur l'Union européenne qui représente 83 % de l'ensemble. L'Italie reste en tête (34 M€) devant l'Espagne et l'Allemagne (27 M€ chacune). La percée vers la Chine, manifeste en 2009, reprend après une chute en 2010, mais atteint tout juste 10 % de nos exportations.

Au premier semestre 2012, les exportations reculent nettement en valeur par rapport au premier semestre 2011, de 40 % pour les résineux et de 20% pour les feuillus.

## **B – BOIS ÉNERGIE ET POLITIQUE DE PROMOTION**

Le bois demeure une des premières sources d'énergie renouvelable en France. Sa consommation actuelle équivaut en 2010 à 9,7 millions de tep/an<sup>6</sup> (tonne équivalent pétrole) soit près de 6 % des besoins français en énergie et 45 % de la consommation finale d'énergie renouvelable. La consommation de bois-énergie concerne très fortement le secteur domestique (78 %), puis le secteur industriel (18 %) et enfin les secteurs collectif et tertiaire où elle est en plein développement.

Plusieurs programmes français contribuent actuellement au développement du bois-énergie en France, avec une priorité sur les secteurs industriels et collectif/tertiaire :

### **Le programme bois-énergie de l'ADEME**

Un programme de soutien au développement du bois-énergie 2000-2006 a été développé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Ce programme a été évalué début 2007 avec les principaux résultats suivants :

- ✓ 1800 chaufferies industrielles et collectives ont été installées (pour un engagement initial prévu de 1000),
- ✓ 100% des objectifs de réductions des émissions de CO<sub>2</sub> (750 kCO<sub>2</sub>) et de substitution d'énergie fossile (317 ktep) ont été atteints,
- ✓ les appareils indépendants performants se développent grâce au programme de labellisation « Flamme verte » et au crédit d'impôt accordé aux particuliers depuis 2005.

Le programme bois-énergie se poursuit avec un objectif actuel d'énergie fossile substituée de 80 000 tep/an. Il est recentré sur des opérations supérieures à un mégawatt (MW). Les actions

---

<sup>5</sup>Les exportations de résineux vers la Chine ont particulièrement augmenté passant de 4 M€ en 2010 à 17 M€ en 2011.

<sup>6</sup>Au sens de la directive 2009/28/CE du 30 juin 2009

prioritaires portent sur la réduction des émissions polluantes et sur la diversification des approvisionnements, notamment vers la plaquette d'origine forestière.

Le Grenelle de l'environnement a donné naissance au fonds chaleur, fonds existant depuis 2009 et géré par l'ADEME. Il vise à accompagner par des aides à l'investissement, les installations de chaleur renouvelable (solaire, biomasse, géothermie).

Pour la biomasse, l'appel à projet national BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire) assure le financement des installations industrielles, agricoles et du tertiaire privé produisant plus de 1000 tep par an à partir de biomasse (soit 11 630 MWh/an).

Le bilan des trois appels à projet 2009-2011 recense au total 82 projets en cours.

	<b>BCIAT 2009</b>	<b>BCIAT 2010</b>	<b>BCIAT 2011</b>
<b>Nombre de projets en cours</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>24</b>
Objectif initial de production énergétique totale	100 000 tep/an	175 000 tep/an	125 000 tep/an
Production thermique totale	134 194 tep/an	203 991 tep/an	115 305 tep/an
Puissance biomasse totale	283 MWth	385 MWth	218 MWth
Budget d'aide total	56,8 M€	84,6 M€	41,9 M€
Total des investissements	136,7 M€	187,7 M€	132,6 M€
Ratio d'aide moyen	423 €/tep	415 €/tep	363 €/tep

Pour les installations non éligibles à l'appel à projet BCIAT national (essentiellement des projets portés par des collectivités), le Fonds Chaleur assure le financement des installations produisant plus de 100 tep par an à partir de biomasse en garantissant un coût de l'énergie issue de biomasse inférieur au coût de la chaleur fossile. Ces dossiers sont instruits en direct par les directions régionales de l'ADEME.

Le fonds chaleur (hors BCIAT) a permis de financer, sur la période 2009-2011, 236 installations biomasse pour une production totale de 205 000 tep. Six régions ont très fortement contribué au fonds chaleur hors BCIAT : Rhône-alpes, Pays-de-Loire, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

### **Les programmes énergétiques électricité et cogénération**

Une loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique a été adoptée le 13 juillet 2005 et prévoyait :

- ✓ d'atteindre en 2010 une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable de 21% de la consommation intérieure d'électricité totale,
- ✓ de développer des énergies renouvelables thermiques afin d'augmenter de 50%, à l'horizon 2010, la production de chaleur d'origine renouvelable.

La programmation pluriannuelle des investissements électriques 2007-2015 prévoit des investissements pour la production d'électricité à partir de biomasse à hauteur d'une puissance installée de 1000 MW en 2010 et 2000 MW en 2015.

Dans ce cadre, les appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE) qui soutiennent la cogénération à partir de biomasse ont été lancés par le ministère chargé de l'énergie<sup>7</sup>. Si l'ensemble des projets retenus se réalisent, il faudra mobiliser à partir de 2015 1,1

<sup>7</sup>Le premier en 2004, le second en 2006, le troisième en 2008 (les résultats ont été publiés début 2010) et le quatrième en 2010

Mt/an de biomasse supplémentaire dont 640 000 tonnes de plaquettes forestières, 135 000 tonnes de connexes des industries du bois et 150 000 tonnes de produits bois en fin de vie.

## C – PRODUITS FORESTIERS CERTIFIÉS

### Le système de certification français

Les acteurs de la filière forêt-bois française ont mis en place un schéma PEFC France en 2001, révisé une première fois en 2006. Ce schéma a été de nouveau révisé pour établir un seul standard national pour la période 2012-2017. Parallèlement, FSC France travaille à l'élaboration de standards FSC français.

Le processus de certification pour la forêt de Guyane est en cours de finalisation. Les travaux se poursuivent localement en lien avec toutes les parties prenantes pour la mise en place d'un référentiel FSC propre à la forêt guyanaise.

### Bilan de la certification en France

**PEFC Programme pour la reconnaissance des schémas de certification** (données juin 2012) :

✓ 5,2 millions d'hectares sont certifiés, soit 35% de la forêt française dite de production. Au niveau métropolitain, la certification couvre la totalité des forêts domaniales de production, 64% des forêts des collectivités et près de 20 % de la forêt privée.

✓ 2 719 entreprises ont une chaîne de contrôle certifiée (dont 574 scieries, 330 exploitants forestiers, 557 imprimeries et chaînes graphiques...).

**FSC Forest Stewardship Council** (données septembre 2012) :

✓ 14 248 ha sont certifiés.

✓ 773 certificats de chaîne de contrôle.

Les volumes de bois certifiés ont évolué de la manière suivante :

	2007	2008	2009	2010	2011 (p)
Récolte certifiée en milliers m3 ronds sur écorce	16 636	16 269	23 423	23 068	21 473
<b>en % du total de la récolte commercialisée</b>	<b>44%</b>	<b>46%</b>	<b>61%</b>	<b>58 %</b>	<b>54 %</b>
Sciages certifiés en milliers de m3 sciés	2 261	2 687	2 418	2 861	3 274
<b>en % de le production de sciages</b>	<b>23%</b>	<b>29%</b>	<b>31%</b>	<b>34%</b>	<b>38%</b>

Source : enquêtes annuelles de branche, (p) données provisoires

### Perspectives de la certification

La baisse de la récolte certifiée en 2011 s'explique par la diminution de la récolte en Aquitaine où les propriétaires forestiers sont engagés massivement dans la démarche de certification. Les chaînes de contrôle progressent, avec un intérêt toujours croissant des secteurs de la transformation et de la distribution pour la certification des produits de la forêt.

Plusieurs éléments devraient permettre à la certification de poursuivre une dynamique favorable ces prochaines années :

✓ le contexte réglementaire induit une demande en bois d'origine fiable : entrée en vigueur prochaine du Règlement de l'Union Européenne sur le bois qui impose aux opérateurs de s'assurer de la légalité de leurs produits bois ; les schémas de certification peuvent en effet être utilisés dans ce cadre.

✓ la révision en cours de la politique d'achats publics de produits bois : pour le secteur du papier, la part de produits bois certifiés ou issus de forêts gérées durablement dans les achats publics est très élevée mais des avancées supplémentaires doivent intervenir concernant les autres produits

bois et tout particulièrement la construction publique, pour augmenter la part totale de produits bois certifiés ou issus de forêts gérées durablement mis en œuvre dans les achats publics ;  
✓le secteur de l'imprimerie est très actif et dynamique dans sa demande de pâte d'origine certifiée ;  
✓la distribution spécialisée s'est engagée à promouvoir l'emploi de produits écocertifiés au travers d'une charte de l'achat et la vente responsable car ce secteur souhaite pour se développer offrir des garanties de gestion durable de la ressource forestière ;  
✓la grande distribution cherche à étoffer son offre de produits certifiés dans le domaine des menuiseries, parquets, produits bois d'ameublement et d'aménagement pour satisfaire une exigence croissante des consommateurs ;  
✓les acteurs de la coopération forestière et les propriétaires privés sont investis dans les démarches de certification des propriétés forestières.

Néanmoins, les chaînes de contrôle notamment sur des produits pour lesquels la matière bois représente une part importante de la valeur du produit (meubles, menuiserie, charpentes) sont encore insuffisamment développées pour encourager les propriétaires forestiers à entrer dans une démarche de certification.

## **D – PRODUITS TRANSFORMES DERIVES DU BOIS ET PRODUITS A VALEUR AJOUTEE**

### **Meubles et sièges en bois : le déficit commercial se contracte légèrement**

La fabrication de meubles en bois en France, estimée à un chiffre d'affaires total de 5 milliards d'euros repose sur une production industrielle atomisée et renforcée par un artisanat très présent qui emploie environ 25 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros.

Le marché du meuble français fait l'objet d'une concurrence internationale avec la montée en puissance des fabricants des pays de l'Est et de l'Asie du Sud-Est, qui bénéficient de coûts de main d'œuvre moins élevés. Le ralentissement des échanges est de nouveau bénéfique au secteur dont le déficit se contracte légèrement. Sur l'année 2011, il se réduit à 2,2 milliards d'euros contre 2,4 l'année précédente. Les exportations se contractent de 5 %, les importations de 6 %. Nos exportations restent largement en provenance de l'Union européenne (71 %). La part de la Chine dans les 3 milliards d'euros d'importations françaises en meubles et sièges en bois, qui s'était fortement accrue en 2010, est stable en 2011 à hauteur de 17 %.

### **Menuiseries en bois : un déficit important qui se creuse**

La demande en menuiseries extérieures, portes, coffrages, charpentes et parquets en bois<sup>8</sup> a bénéficié en 2010 du redressement de la conjoncture du bâtiment. La hausse de 19 % en 2010 de la valeur des importations a largement compensé la baisse de 12% de l'année précédente. Après avoir atteint un pic en 2007, les exportations continuent de baisser (161 M€ en 2007, 108 M€ en 2010 et 101 M€ n 2011) et la balance commerciale se dégrade en 2011 de manière sensible (-370 M€ en 2011 contre -347 M€ en 2010).

Les sous-secteurs des menuiseries extérieures et des portes sont particulièrement déficitaires ainsi que celui des pièces en charpentes qui évolue avec l'arrivée des produits structuraux reconstitués (lamellé collé, bois massifs reconstitués...), dont la fabrication est encore peu développée en France.

### **Emballage en bois brut (hors carton) : une croissance en 2011 mais un repli en 2012**

Le secteur de l'emballage en bois a pour principaux débouchés l'agroalimentaire (emballages légers et tonnellerie), le transport et la logistique (palettes et caisses). Ce secteur représente en 2010 un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliards d'euros. Les palettes et caisses-palettes

---

<sup>8</sup>L'ensemble de ce secteur est regroupé au sein du code 4418 dans les statistiques douanières. Il comprend les charpentes et poutres, les fenêtres et portes extérieures, les portes planes et de placard, les parquets contre collés et autres.

représentent la part la plus importante de ce marché (33%) suivis par les ouvrages de tonnellerie (30 %), les emballages industriels (22%) et les emballages légers (15%).

La demande de nature transversale en palettes et en caisses a bénéficié du redressement de la demande en produits industriels. Le chiffre d'affaire du secteur des palettes (505 M€ en 2010) a en effet enregistré en 2011 une progression de 5 % par rapport à l'année précédente. Du fait de la baisse de 6 % des exportations, liée notamment à la concurrence de l'Allemagne et des pays Baltes, le déficit du secteur des emballages pour le transport et la logistique<sup>9</sup> s'accroît en 2011 (-73 M€ en 2011 contre -65M€ en 2010). Au premier semestre 2012, les ventes reculent de 4 % par rapport au premier semestre 2011.

Le secteur des emballages légers en bois (cageots, bourriches, boîtes à fromage...) a connu en 2011 un regain d'activité avec une croissance du chiffre d'affaires (223 M€ en 2010) de 4%. Ce secteur ne fait pas l'objet d'un important commerce international mais le déficit de la balance commerciale (-12 M€ en 2011) a cependant augmenté sous l'effet de l'augmentation des importations (+ 14% en 2011) provenant notamment d'Espagne et d'Europe de l'Est. En 2012, le chiffre d'affaires des fabricants d'emballages légers recule d'environ 4% en moyenne annuelle suite aux difficultés de l'ostréiculture française et du climat peu favorable à la production de fruits et légumes.

Le chiffre d'affaires du secteur des emballages industriels constitués de caisses sur mesure de tous volumes (338 M€ en 2010) a augmenté de 3,5 % en 2011 ; il résiste mieux que les secteurs des emballages légers et des palettes au premier semestre 2012 avec une baisse de 2% par rapport au premier semestre 2011.

Le secteur des ouvrages de tonnellerie dégage en 2010 un chiffre d'affaires de 444 M€. La production commercialisée en France baissant régulièrement, la part destinée à l'exportation s'accroît et atteint en 2011 environ 68 % de la valeur de la production. Les Etats-Unis constituent le marché principal (environ 37 % de la valeur exportée) devant l'Italie et l'Australie. Les statistiques douanières enregistrent en 2011 une hausse des exportations des ouvrages de tonnellerie<sup>10</sup> de 3 %, celles-ci atteignant 282 M€ en 2011. En 2010 et 2011, les tonneliers-merandiers ont été confrontés, dans un contexte mondial récessif, à la hausse des prix des grumes à « merrain ». Les prix de vente du secteur sont restés globalement stables en 2010 et 2011 mais seraient à la hausse au premier semestre 2012.

## **E – SCIAGES RESINEUX**

### **2011, une année de consolidation du niveau de production**

L'année 2011 a débuté sur un rythme d'activité élevé, supérieur à celui observé sur le deuxième semestre 2010. Tous les secteurs d'activité, y compris le secteur de l'emballage, débutent l'année sur une dynamique positive. Ces évolutions provoquent une légère remontée des cours des sciages et des tensions dans l'approvisionnement des scieries. Le prix des grumes est revalorisé et la livraison des scieries est plus tendue. Le second semestre est beaucoup plus contrasté. Dès octobre, le ralentissement dans le secteur de l'emballage s'est fait sentir puis s'est progressivement étendu au secteur de la construction. Mais globalement, 2011 se solde par un bilan positif avec une croissance de la production de 4,7 % par rapport à l'année précédente le volume de sciages dépassant 7,2 Mm<sup>3</sup>, mais restant nettement en deçà du niveau record de 8 Mm<sup>3</sup> atteint en 2007. La progression de la production française dépend pourtant en partie de sa capacité à mieux répondre chaque jour à l'évolution des techniques de construction et aux échéances fixées par les réglementations thermiques (RT) 2012 et 2020<sup>11</sup>.

<sup>9</sup>L'ensemble du secteur regroupe les codes 44151010 (caisses, cageots) et 44152020 (palettes) dans les statistiques douanières.

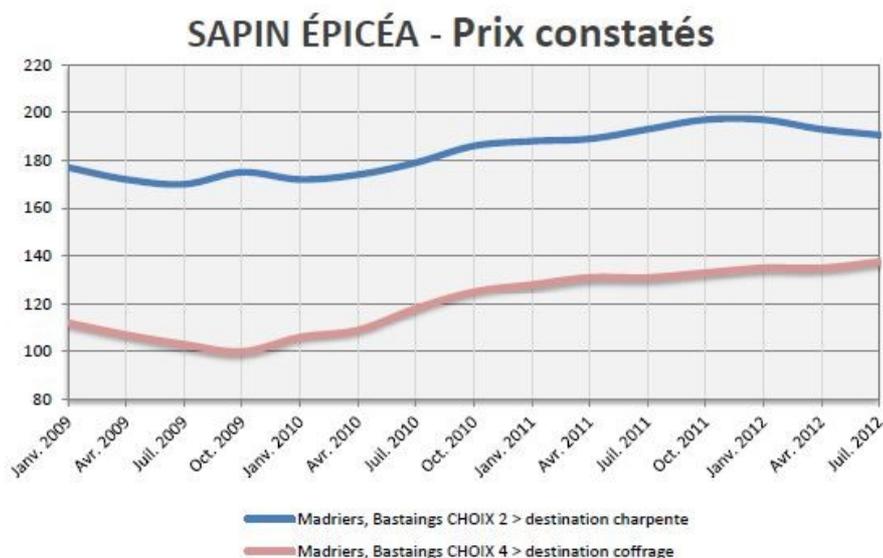
<sup>10</sup>Ceux-ci correspondent dans la nomenclature douanière au code 44160000 qui regroupe les futailles, les cuves, les baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y compris les merrains.

<sup>11</sup> L'application de la RT 2012 vise à diviser par trois la consommation énergétique des bâtiments neufs, soit une consommation maximale de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an. En 2020, la RT 2020 visera le concept de bâtiment à énergie positive.

La valorisation des connexes continue sa progression du fait de la concurrence entre les usages traditionnels (pâte-panneaux) et la bonne demande énergétique, l'hiver 2010-2011 ayant été plus froid qu'à l'accoutumée.

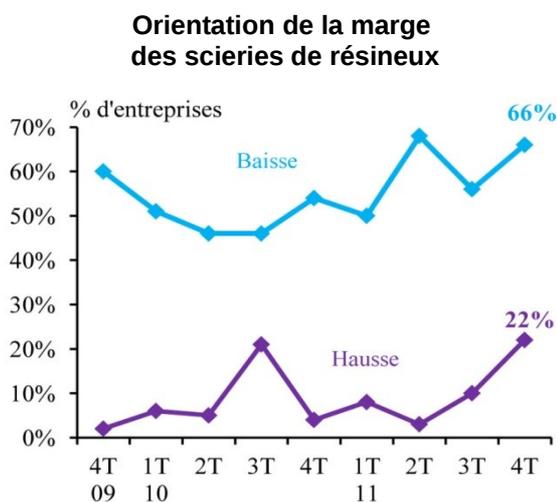
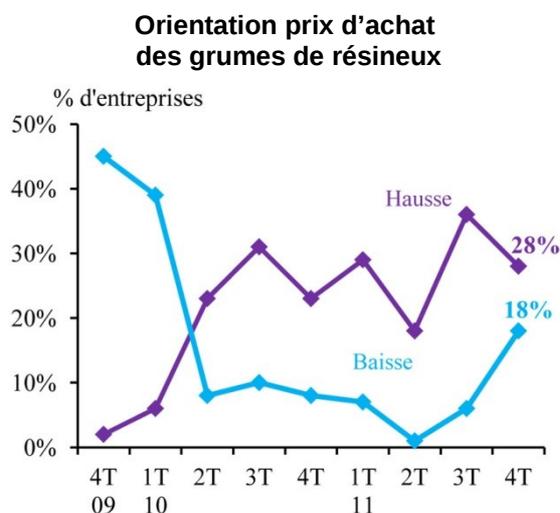
### **Le prix des sciages résineux à la hausse mais des marges à la baisse**

Après 10 ans de stagnation, les prix ont fortement progressé en 2006 et 2007 sous l'effet du boom immobilier américain et la demande soutenue dans le secteur du bâtiment en France. Suite à la détérioration en 2008 et 2009, les prix se redressent depuis janvier 2010 de manière soutenue pour les bois destinés à la charpente mais depuis le dernier trimestre 2011 les prix tendent à stagner ou s'infléchir.



Source : CEEB, structure professionnelle

Entre janvier 2011 et janvier 2012, le prix des madriers, bastaings de sapin épicéa ont augmenté de 5 % (enquête du Centre d'études sur l'économie du bois, CEEB) alors que les prix des grumes de sapin épicéa ont globalement augmenté de 9 % (enquête du SSP). Ce différentiel de prix entre grumes et sciages, entraînant la compression des marges, se vérifie d'un point de vue général pour l'ensemble des bois de charpente (confirmé par l'opinion des professionnels) : la part des entreprises qui constatent une baisse de leur marge s'accroît en 2011, avec une amplification au cours du dernier trimestre.



Source : France Bois Forêt

L'augmentation du coût de la matière première participe à la perte de compétitivité. La Fédération Nationale du Bois qui regroupe les scieurs et les exploitants communique pour provoquer une prise de conscience du besoin de mobiliser davantage, notamment en forêt des collectivités, et de reboiser en résineux.

### **Recul des importations de sciages résineux**

L'année 2011 aura vu le déficit de la balance commerciale s'atténuer à 610 M€ (contre 649 M€ en 2010) du fait d'une inflexion dans les volumes de sciages résineux importés. Après leur reprise en 2010, les importations ont en effet reculé de 5% pour atteindre 3,06 millions m<sup>3</sup> (contre 3,21 millions m<sup>3</sup> en 2010). Ce phénomène semble s'installer durablement, ceci étant à mettre en parallèle avec le développement par les scieries françaises d'activités de transformation compétitives. Sur les 6 premiers mois de l'année, les importations de sciages résineux baissent fortement, avec un ralentissement plus prononcé sur l'Allemagne ; ce qui devrait dégager de nouvelles parts de marché pour les scieries françaises.

Les exportations en valeur se contractent en 2011 de 19% à 76 M€ du fait notamment de la forte concurrence des grands opérateurs, du change défavorable en zone dollar et de l'incertitude des marchés méditerranéens. La hausse exponentielle en 2011 des exportations de grumes de résineux vers les pays de l'Asie inquiète aujourd'hui la Fédération Nationale du Bois qui, soucieuse de préserver un meilleur niveau de valorisation de la ressource nationale, a mis en lumière ce phénomène nouveau, qui vient se cumuler avec celui observé en feuillus depuis plusieurs années.

La consommation apparente de sciages résineux en France a augmenté en 2011 de 3,5 % par rapport à l'année précédente ; car les exportations ont baissé et la production a augmenté. La poursuite du recul d'activité dans le secteur du bâtiment devrait infléchir la consommation apparente en 2012.

## **F – SCIAGES FEUILLUS**

### **Après la chute, la production de sciages feuillus se stabilise depuis 2009**

Après une chute continue depuis 2000 (réduction de 50%), la production de sciages feuillus est restée stable en 2009 et 2010 à 1,33 Mm<sup>3</sup>. L'année 2011 confirme la stabilisation du marché et le secteur des feuillus a même connu en 2011, pour la première fois depuis de nombreuses années, un léger regain d'activité (1,37 Mm<sup>3</sup>, d'après les résultats provisoires de l'enquête annuelle de branche). La demande pour les essences du hêtre et du peuplier reste atone et le chêne est affecté notamment par l'évolution du secteur du parquet. En réaction à la chute du nombre de scieries spécialisées en essences feuillues, les entreprises tendent à se spécialiser dans des marchés de niche mais il s'y exerce une forte concurrence.

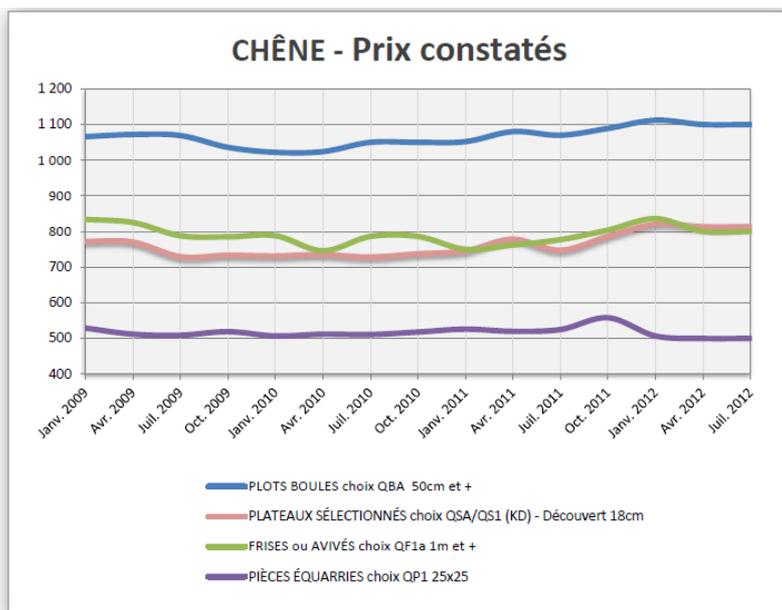
Les raisons du repli de la production de sciages feuillus ont été multiples. A la désaffectation de l'emploi des sciages feuillus en faveur des essences résineuses du fait des niveaux respectifs de prix et du manque de spécifications techniques des produits feuillus s'ajoutent la faiblesse du secteur de l'ameublement affecté par des fermetures et des délocalisations ainsi que la substitution de bois massif par d'autres produits à base de panneaux.

La substitution assez sensible des feuillus tempérés aux bois tropicaux ne suffit pas à enrayer ce phénomène. La valorisation de la ressource forestière française très majoritairement feuillue passe par une dynamisation des segments de marchés sur lesquels peuvent se développer des circuits courts en essences locales (par exemple le bardage ou le platelage) ainsi que des emplois nouveaux dans les équipements intérieurs et extérieurs des bâtiments et l'aménagement de l'espace. Il est nécessaire en amont de mener des actions de recherche commerciale prospective et d'améliorer les connaissances techniques des matériaux comme notamment les bois modifiés thermiquement afin d'apporter des solutions de durabilité sans ajouts chimiques. En

particulier, ce type de solutions techniques pourrait mettre un frein à la réduction constante de la production des traverses de chemin de fer (réglementation « créosote »).

Comme dans l'ensemble des scieries, la valorisation des produits connexes s'est améliorée au cours de l'année 2011, permettant à certaines entreprises d'investir pour moderniser leurs installations. Les prix des sciages de feuillus ont, après un début d'année difficile, été revalorisés de façon continue tout au long de l'année, phénomène qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années.

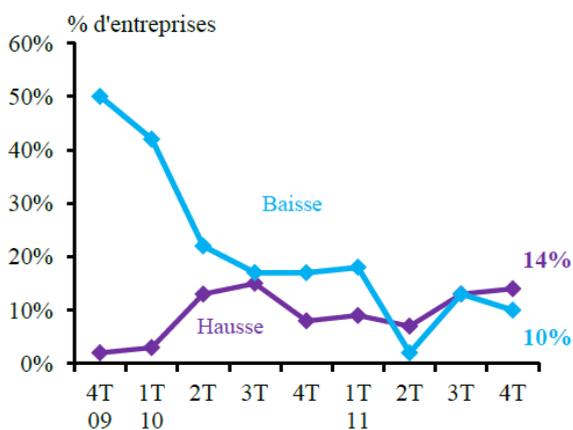
### **Le niveau des prix reflète la faible demande en sciages feuillus**



Source : CEEB, structure professionnelle

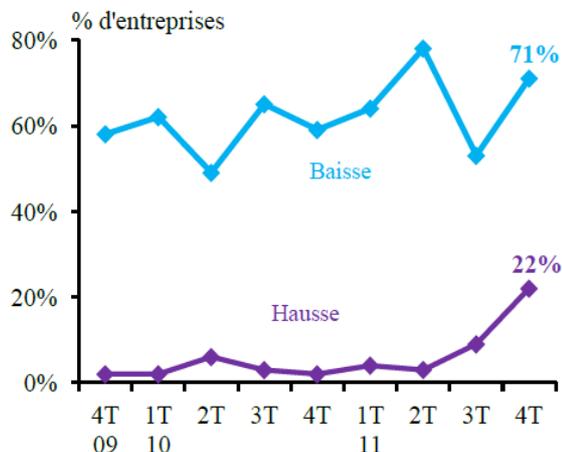
Le regain d'activité a été immédiatement précédé d'une forte hausse du prix des grumes, à des niveaux sans rapport avec le prix de marché des sciages. Cette poussée à la hausse du prix des grumes est due en partie à l'amplification des exportations à destination de l'Asie, et de la Chine en particulier.

#### **Orientation prix d'achat des grumes de feuillus**



Source : France Bois Forêt

#### **Orientation de la marge des scieries de feuillus**



Selon la note de conjoncture de France Bois Forêt, 71 % des professionnels constatent une orientation à la baisse des marges au dernier trimestre 2011. Cette pression sur les prix s'est peu à peu atténuée, annonçant en fin d'année 2011, un retournement de tendance pour l'année 2012, en raison de stocks de grumes anormalement élevés chez les importateurs chinois et d'une hausse du prix du fret, alors que l'activité maritime est en baisse. Les prix des sciages feuillus, du fait de la faiblesse du marché, sont stables, voire en réduction.

### **Léger recul de l'excédent de la balance commerciale en sciages de feuillus tempérés et hausse du déficit en sciages de feuillus tropicaux**

La poussée des exportations de sciages de chêne semble toucher à sa fin (+1%). Comme les importations reculent de 4 %, le solde se redresse quand même à 66 millions d'euros. Les Etats-Unis restent le principal fournisseur en sciages de chênes avec 13 % de nos achats.

L'année 2011 aura vu la poursuite de la hausse des importations de sciages d'essences tropicales. Cette hausse est à relativiser au regard de la très forte chute des importations de grumes de bois tropical, sous l'effet notamment de la révision des politiques forestières dans les pays producteurs. Cette tendance à l'importation de sciages de bois tropicaux plutôt que des grumes s'inscrit dans une évolution globale marquée par le recul important de ces bois dans des usages traditionnels comme la menuiserie. L'Afrique, avec notamment le Cameroun, reste le principal fournisseur en sciages tropicaux (42 % de la valeur des importations), devant le Brésil (39%).

## **G – PANNEAUX DERIVES DU BOIS**

### **•G.1. PANNEAUX DE PROCESS**

Le rebond de la production et des ventes de panneaux de process, amorcé en 2010, a continué en 2011. Ce rebond a été important pour la production et les ventes de panneaux de particules (dont 41 % de produits mélaminés) et d'OSB<sup>12</sup>. Il est plus tempéré pour les MDF<sup>13</sup>.

La production des panneaux de particules enregistre en 2011 une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Les ventes ont principalement été tirées par l'exportation favorisée par réduction des capacités de production dans les pays limitrophes (fermeture d'unités), principalement l'Allemagne en 2010. En 2011, plus de 40% de la production a été vendue à l'exportation alors que les importations de panneaux de particules ont représenté environ 15% du volume de la production. Portées par les 2 principaux marchés que sont la construction et l'ameublement, les ventes françaises de panneaux ont également progressé de 8% en 2011 bien que les ventes domestiques se soient dégradées au second semestre 2011.

La production de MDF s'accroît en 2011 de 1,5% par rapport à 2010. Les exportations ont légèrement diminué et la consommation intérieure a stagné. Les ventes à l'export de MDF représentent 71 % de la production et les importations correspondent à près de 20% de la production française de MDF.

Suite aux difficultés du marché à l'exportation, les OSB ont connu en 2011 une baisse de la production. Les volumes exportés représentent encore 36% de la production.

Pour l'ensemble de l'industrie des panneaux de process, les stocks de produits finis ont légèrement augmenté en 2011. La dégradation de la situation se poursuit au cours du premier semestre 2012 et laisse présager une chute de l'activité de l'ordre de 10 à 15 % par rapport à 2011. La montée des prix des matières premières se prolonge. Entre 2003 et 2011, les prix du bois ont ainsi augmenté globalement de 76% et ceux de la colle de 90%. Le prix de la colle,

<sup>12</sup> *Oriented Strand Board* (en français : panneau à lamelles minces orientées)

<sup>13</sup> *Medium Density Fiberboard* (en français : panneau de fibres de densité moyenne).

déterminé par le prix des produits pétroliers, pourrait s'accroître encore plus rapidement dans les prochaines années.

## •G.2. PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉS

La production française de contreplaqué durant les 3 premiers trimestres de 2011 a été identique à celle de la même période de 2010. La baisse de la fin de l'année s'est poursuivie début 2012 du fait des conditions climatiques qui ont limité la demande du secteur de la construction. En 2011, la légère baisse de la production ainsi que celle des exportations a été juste compensée par une augmentation des importations, le marché restant stable.

L'augmentation des importations en provenance de Chine, essentiellement des contreplaqués à base de feuillu tempéré, bouleau et peuplier reste forte (+ 9%). Dans le même temps, la baisse de la demande en contreplaqué tropical (- 6% en 2011) se confirme. Les résultats de l'année 2012 s'annoncent d'ores et déjà décevants. Seule la production de contreplaqué de pin maritime pourrait se maintenir au niveau de l'année précédente.

## H – PATE A PAPIER ET PAPIERS CARTONS

### **Une baisse de la consommation, de la production et des volumes de papiers et cartons échangés sur les marchés internationaux**

En France, après un premier trimestre 2011 prometteur (+ 0,9 % de croissance du PIB), l'activité a ralenti sur le reste de l'année. Ce ralentissement de l'activité économique a eu comme effet de réduire la consommation de papiers et cartons (- 2,6 %), qui atteint 9,7 millions de tonnes (Mt) en 2011. Cette baisse de la consommation apparente des papiers et cartons est toutefois à comparer à la hausse de 4,1 % enregistrée en 2010.

Afin de faire face à l'érosion de la demande au cours du second semestre, et tout particulièrement pendant le 4<sup>ème</sup> trimestre, de nombreuses entreprises ont réduit l'utilisation des capacités (arrêt d'une machine à papier sur des sites en comportant plusieurs, arrêts de production de l'ensemble du site). Cette situation a conduit à une baisse de 3,4 % de la production de papiers et cartons, qui s'est établie à 8,5 Mt sur l'année. Une comparaison européenne montre que le repli est plus important en France (- 3,4 %) que dans la zone de la Confédération Européenne de l'Industrie Papetière (CEPI), correspondant à l'UE, la Norvège et la Suisse, où il s'établit à - 1,7 %. Ces chiffres placent donc la France en dessous de la moyenne européenne, entre la Norvège dont la production chute de 12,2 % et le Portugal qui croît de 3 %. Notons que la variation de la production allemande (- 1,6 %) avoisine celle de la zone CEPI, alors que celle de la Finlande (- 4 %) est en dessous de la moyenne européenne.

La consommation de Papiers et Cartons Récupérés (PCR) baisse de 3,3 % par rapport à 2010 pour atteindre 5,1 Mt. Par ailleurs, la production de pâtes (intégrées et marchandes) est moins touchée par le contexte économique européen défavorable puisqu'elle est en légère croissance (+ 0,4 %), grâce notamment à une demande asiatique soutenue.

Parallèlement à l'affaiblissement de la demande domestique de papiers et cartons, les importations françaises ont enregistré une baisse (- 0,3 %) en 2011, pour atteindre 5,9 Mt. En ce qui concerne la répartition géographique des importations, celle-ci est similaire à celle des années antérieures, et les pays membres de l'Union européenne restent les principaux fournisseurs de la France, avec une part de 93 % des importations. Les exportations françaises de papiers et cartons reculent par rapport au niveau de 2011 (- 1,3 %), sans effet notable sur la répartition géographique des pays qui importent depuis la France. L'Union européenne est toujours largement destinataire des exportations de papiers et cartons (80,8 %).

## **L'indice moyen des prix des papiers et cartons stagne après son ascension amorcée mi-2009 alors que le prix des matières premières et de l'énergie évolue de manière contrastée**

L'indice des prix de marché des papiers et cartons déterminé par l'INSEE (référence 100 en 2005) s'était redressé en 2010 après un point bas en août 2009 (97,7). La tendance est restée haussière, pour culminer à 115,4 en mai 2011. Depuis cette date, l'indice du prix des papiers et cartons semble entamer un nouveau cycle baissier, comme le montre le recul observé au dernier trimestre. Sur l'année, la moyenne de l'indice en 2011 a cependant été de 8,2 % supérieure à cette même moyenne pour 2010. Mais, les prix des papiers et cartons ont évolué dans un contexte de croissance contrastée des prix des matières premières.

En ce qui concerne les matières premières fibreuses, le cours de la pâte à papier de référence (NBSK) exprimé en USD a évolué en deux phases. Au premier semestre, le prix a augmenté pour culminer à 1 040 USD/tonne en juin puis s'est érodé par la suite pour atteindre 830 USD/tonne fin décembre. La pâte d'Eucalyptus exprimée en Euro a suivi la même tendance baissière que celle de la pâte NBSK exprimée en Euro, mais de manière plus marquée.

Sur le marché des Papiers et Cartons Récupérés, les prix ont augmenté en début d'année, jusqu'à atteindre des niveaux historiquement hauts. Le ralentissement de la production papetière en Europe a cependant induit un repli de la demande, de sorte que les prix des principales sortes de PCR ont reculé.

En ce qui concerne les marchés de l'énergie, le cours du Brent en Dollar a fortement augmenté jusqu'en avril, puis décliné. L'appréciation de l'Euro contre le Dollar a permis d'amortir la croissance du prix du baril en Euro, qui somme toute, est resté relativement stable en 2011. Le prix du gaz naturel sur le marché régulé s'est accru de manière régulière en 2011 (+ 17,4 %). Le passage du tarif Réglementé et Transitoire d'Ajustement au Marché (TaRTAM) au système mis en place par la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité (loi NOME) a conduit, pour l'électricité, à une augmentation moyenne du prix de l'ordre de 5 %.

## **I – MARCHES DU CARBONE DANS LE SECTEUR FORESTIER**

Les pouvoirs publics français travaillent depuis 2009 avec les structures professionnelles de la filière forêt-bois, afin d'identifier les voies de valorisation du carbone forestier.

S'agissant des marchés volontaires, un Club carbone forêt-bois (CFB) a été lancé en 2010. Il vise à optimiser la contribution environnementale de la filière forêt-bois à la lutte contre le changement climatique en faisant bénéficier la filière forêt-bois française de nouvelles sources de revenus prélevées sur les marchés du carbone. Le Club CFB est présidé par la branche « Climat » de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Actuellement, ce Club réunit des partenaires fondateurs : l'Office national des forêts (ONF) et l'ONF International, l'Institut technologique « forêt, cellulose, bois-construction et ameublement » (FCBA), la Société forestière de la CDC, la fédération forestiers privés de France, l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR) et le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO) et des partenaires sponsors, dont le ministère de l'agriculture. A terme, le Club vise à créer un réseau d'experts dans le but d'assurer le suivi scientifique sur la thématique « forêt bois économie carbone » développé dans le cadre du club. Le programme d'actions du Club repose sur le marché et les standards de la compensation volontaire en organisant des travaux de recherches et en développant de la veille sur les outils méthodologiques.

Afin d'émarger aux recettes issues du produit des ventes aux enchères des quotas d'émission (directives 2003/87/CE et 2009/29/CE) et afin de soutenir l'investissement dans le secteur forêt-bois, l'interprofession France Bois Forêt et l'association France Bois Industries Entreprises ont élaboré conjointement, de l'automne 2011 à l'été 2012, un projet de « fonds forestier stratégique carbone ». Cette initiative, appuyée par le Ministère en charge des forêts, a fait l'objet d'une annonce du Président de la République lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre

2012, lequel a commandé auprès des ministres en charge de l'écologie, de l'agriculture et du redressement productif une mission conjointe sur la création d'un fonds bois-carbone.

## **J – NOUVEAUX PRODUITS A BASE DE BOIS**

Les nouveaux produits à base de bois, produits innovants ou existants et pouvant faire l'objet de diversifications susceptibles de nouveaux développements et d'engendrer une croissance économique, constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois. Ces produits revisités, conçus pour des applications de plus en plus diversifiées, sont de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

Des produits phares potentiellement créateurs de valeur existent au sein de trois segments principaux : bois massif, bois fibre, bois et chimie.

✓ Les nouveaux usages du bois massif regroupés sous l'appellation **bois reconstitué** connaissent des développements importants et constituent plus de la moitié des volumes vendus.

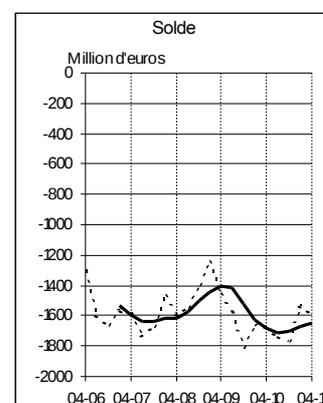
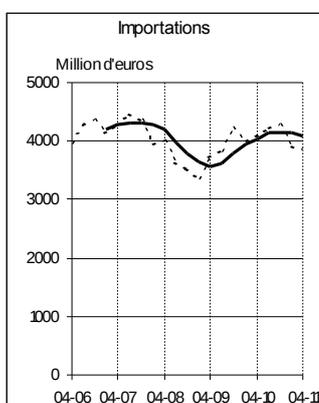
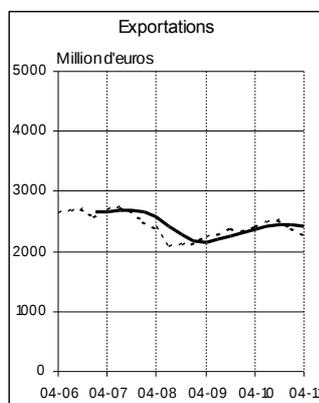
✓ Du fait de la diversification des débouchés vers l'électronique imprimée et les **matériaux barrière et fonctionnels**, le bois fibre présente des opportunités de développement indéniables.

✓ La chimie des matières extractibles représente un champ en pleine expansion adressant un **ensemble très large de molécules**. La multiplication des plates-formes technologiques visant à industrialiser des nouveaux procédés d'extraction de molécules à forte valeur ajoutée pour la parfumerie, la cosmétique, en tant qu'actifs antioxydants ou biocides naturels, en témoigne.

## A BALANCE COMMERCIALE GLOBALE DE LA FILIERE BOIS EN 2010 ET 2011

	Année 2010			Année 2011			Variation 2011 / 2010	
	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION FORESTIERE, DE CARBONISATION ET DE SCIERIE</b>								
Conifères(grumes + trituration)	151	70	+ 81	168	67	+ 101	+ 12	- 4
Feuillus tempérés (grumes + trituration)	144	26	+ 118	154	25	+ 130	+ 7	- 5
Grumes de feuillus tropicaux	3	56	- 53	2	46	- 44	- 39	- 18
Plaquettes, particules et délignures	56	40	+ 15	57	44	+ 13	+ 2	+ 10
Sciages de conifères	94	743	- 649	76	686	- 610	- 19	- 8
Sciages de feuillus (tempérés + tropicaux)	145	219	- 73	141	206	- 65	- 3	- 6
Traverses	24	8	+ 17	23	8	+ 15	- 5	+ 0
Autres produits (a)	65	99	- 34	70	98	- 29	+ 6	- 1
<b>TOTAL</b>	<b>683</b>	<b>1 261</b>	<b>- 578</b>	<b>691</b>	<b>1 180</b>	<b>- 489</b>	<b>+ 1</b>	<b>- 6</b>
<b>PRODUITS DES INDUSTRIES DU BOIS ET DES PATES ET PAPIERS</b>								
Feuilles de placage	52	99	- 47	52	103	- 52	+ 0	+ 5
Panneaux (bois et fibres), contreplaqués	669	862	- 192	752	889	- 137	+ 12	+ 3
Autres produits du travail mécanique du bois	646	1 451	- 805	651	1 480	- 829	+ 1	+ 2
Meubles et sièges en bois	836	3 206	- 2 369	791	3 007	- 2 216	- 5	- 6
Pâtes de bois et vieux papiers	684	1 390	- 705	821	1 369	- 548	+ 20	- 2
Papiers et cartons	5 742	7 553	- 1 810	5 800	7 904	- 2 105	+ 1	+ 5
<b>TOTAL</b>	<b>8 629</b>	<b>14 559</b>	<b>- 5 930</b>	<b>8 866</b>	<b>14 752</b>	<b>- 5 886</b>	<b>+ 3</b>	<b>+ 1</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FORESTIERE</b>								
Extraits tannants végétaux	11	8	+ 4	11	8	+ 3	- 1	+ 1
Térébenthine, colophane et dérivés	73	96	- 22	84	140	- 56	+ 14	+ 47
Liège et ouvrages en liège	48	230	- 182	51	235	- 184	+ 6	+ 2
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>334</b>	<b>- 201</b>	<b>146</b>	<b>383</b>	<b>- 237</b>	<b>+ 10</b>	<b>+ 15</b>
<b>ENSEMBLE DES PRODUITS</b>	<b>9 445</b>	<b>16 154</b>	<b>- 6 709</b>	<b>9 703</b>	<b>16 315</b>	<b>- 6 612</b>	<b>+ 3</b>	<b>+ 1</b>

### Evolution trimestrielle des échanges :



----- : donnée trimestrielle brute      \_\_\_\_\_ : donnée trimestrielle corrigée des variations saisonnières

## B TC1 et TC2

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2010	2011	2011	2012	2013
1.2.1.C	<b>SAWLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS</b>						
	Removals	1000 m <sup>3</sup>	13 521	13 503	13 270	13 000	13 300
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	814 #	810 #	700	595	620
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	2 239 #	2 500 #	2 238	1 600	1 600
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	12 097	11 813	11 732	11 995	12 320
1.2.1.NC	<b>SAWLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS</b>						
	Removals	1000 m <sup>3</sup>	4 577	4 787	4 872	4 900	5 000
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	319 #	320 #	264	230	230
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	987 #	1 130 #	983	900	900
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	3 909	3 977	4 153	4 230	4 330
1.2.1.NC.T	<b>of which, tropical logs</b>						
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	183 #	180 #	146	130	120
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	5 #	5 #	3	3	3
	Net Trade	1000 m <sup>3</sup>	179	175	143	127	117
1.2.2.C	<b>PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS</b>						
	Removals	1000 m <sup>3</sup>	7 636	7 088	6 277	6 000	5 800
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	452 #	410 #	396	400	400
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	2 714 #	2 770 #	2 527	1 700	1 700
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	5 375	4 728	4 146	4 700	4 500
1.2.2.NC	<b>PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS</b>						
	Removals	1000 m <sup>3</sup>	3 579	3 612	3 637	3 560	3 490
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	103 #	130 #	93	90	90
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	716 #	770 #	632	570	570
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	2 965	2 972	3 098	3 080	3 010
3 + 4	<b>WOOD RESIDUES, CHIPS AND PARTICLES</b>						
	Domestic supply	1000 m <sup>3</sup>	12 945 C	13 133 C	13 389	13 500	13 800
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	1 174 C	1 072 C	1 072	1 100	1 100
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	1 774 C	1 529 C	1 529	1 500	1 500
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	12 345	12 677	12 932	13 100	13 400
1.2.3.C	<b>OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS</b>						
	Removals	1000 m <sup>3</sup>	106	241	212	200	200
1.2.3.NC	<b>OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS</b>						
	Removals	1000 m <sup>3</sup>	215	172	311	200	200
1.1.C	<b>WOOD FUEL, CONIFEROUS</b>						
	Removals	1000 m <sup>3</sup>	2 617 N	2 411 N	2 665	2 600	2 600
1.1.NC	<b>WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS</b>						
	Removals	1000 m <sup>3</sup>	23 556 N	21 696 N	23 988	23 400	23 400

## B TC1 et TC2

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2010	2011	2011	2012	2013
5.C	<b>SAWNWOOD, CONIFEROUS</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	6 894	6 965	7 219	7 000	7 100
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	3 210 N	2 657 N	3 060	2 800	2 900
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	616 N	447 N	455	410	410
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	9 488	9 175	9 824	9 390	9 590
5.NC	<b>SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	1 422	1 472	1 456	1 460	1 470
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	373 N	324 N	324	340	350
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	394 N	373 N	373	350	380
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	1 400	1 423	1 407	1 450	1 440
5.NC.T	<b>of which, tropical sawnwood</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	85	82	83	80	80
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	239 N	181 N	254	220	200
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	18 N	8 N	8	8	8
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	306	255	329	292	272
6.1	<b>VENEER SHEETS</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	56 C	58 C	58	58	58
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	116 C	113 C	113	113	113
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	22 C	20 C	20	20	20
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	150	151	151	151	151
6.1.NC.T	<b>of which, tropical veneer sheets</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	0 N	0	0	0	0
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	79 N	79 N	79	79	79
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	2 N	1 N	1	1	1
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	78	78	78	78	78
6.2	<b>PLYWOOD</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	271 C	258 C	258	230	230
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	569 C	491 C	514	480	460
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	199 C	127 C	203	200	200
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	641	622	569	510	490
6.2.NC.T	<b>of which, tropical plywood</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	135 N	125	125	115	115
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	200 N	81 N	187	190	170
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	75 N	21 N	76	75	75
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	260	185	236	230	210
6.3	<b>PARTICLE BOARD (including OSB)</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	4 170 N	4 378	4 380	4 350	4 450
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	768 N	716 N	720	720	710
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	1 690 N	1 722 N	1 756	1 760	1 760
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	3 248	3 372	3 344	3 310	3 400
6.3.1	<b>of which, OSB</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	400 N	413	400	380	390
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	112 N	97 N	100	100	100
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	192 N	137 N	135	130	130
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	320	373	365	365	360
6.4	<b>FIBREBOARD</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	1 054 C	1 071 C	1 071	1 136	1 170
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	1 070 C	1 061 C	1 059	998	1 030
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	593 C	558 C	843	820	850
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	1 532	1 573	1 287	1 314	1 350
6.4.1	<b>Hardboard</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	123 N	127	127	126	120
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	258 N	227 N	227	218	220
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	180 N	178 N	178	170	170
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	200	177	176	174	170
6.4.2	<b>MDF (Medium density)</b>						
	Production	1000 m <sup>3</sup>	860 N	870	870	880	890
	Imports	1000 m <sup>3</sup>	660 N	706 N	705	700	700
	Exports	1000 m <sup>3</sup>	352 N	331 N	615	620	620
	Apparent consumption	1000 m <sup>3</sup>	164	151	151	180	210
7	<b>WOOD PULP</b>						
	Production	1000 m.t.	1 919 C	1 837 C	1 927	1 850	1 800
	Imports	1000 m.t.	1 930 C	1 879 C	1 879	1 750	1 700
	Exports	1000 m.t.	582 C	713 C	713	750	750
	Apparent consumption	1000 m.t.	3 267	3 004	3 093	2 850	2 750
10	<b>PAPER &amp; PAPERBOARD</b>						
	Production	1000 m.t.	8 830 C	8 527 C	8 527	8 101	7 700
	Imports	1000 m.t.	5 605 C	5 456 C	5 456	5 047	5 000
	Exports	1000 m.t.	4 664 C	4 474 C	4 474	4 223	4 200
	Apparent consumption	1000 m.t.	9 771	9 509	9 509	8 924	8 500